

Procédure interne pour l'utilisation des bâtiments universitaires dans le cadre d'une manifestation exceptionnelle



1. Contexte :

Une manifestation exceptionnelle est un événement culturel, sportif ou social qui sort du cadre des activités habituelles d'un établissement qui se traduit par l'accueil dans des conditions particulières d'un public différent ou plus large que celui habituellement accueilli.

Ces diverses manifestations, sortant du cadre habituel des activités pour lesquelles l'établissement est conçu, nécessitent parfois des aménagements et des installations susceptibles de modifier les conditions de sécurité de l'établissement.

Le Code de la Construction et de l'Habitation et le règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public (E.R.P.) du 25 juin 1980 régissent cette réglementation.

2. Procédure à suivre :

Contacteur Madame Maryline SWITALSKI, Conseiller de Prévention (maryline.fournier@univ-littoral.fr ou au 03 28 23 73 17) et donner les éléments suivants :

1. Type (nature) de la manifestation
- les dispositions particulières du règlement de sécurité incendie varient en fonction du type.
2. Risques qu'elle présente (électrique, décoration, emplacement mobilier...)
- certaines installations nécessitent le passage d'un bureau de contrôle
3. Date et heure + durée de la manifestation

4. Lieu de la manifestation (bâtiment et salles occupées)
- vérification des rapports de vérifications réglementaires et des rapports des Commissions de Sécurité.
5. Nombre de personnes attendues
- vérification de la capacité d'accueil et calcul des dégagements et unité de passage.
9. Mesures complémentaires de prévention et de protection proposées
- agents de sécurité, S.S.T., croix rouge.....

Demander l'autorisation au Vice-Président Délégué ou directeur (IUT-LCO, EILCO, ISCID-CO) afin de l'informer. Il est chargé de suivre l'application des dispositions réglementaires en matière d'hygiène et sécurité et notamment dans le domaine de la prévention des risques incendie et de prendre toutes les mesures appropriées.